

**Séance du 09 juin 2026 à 20 heures 00 minutes
à la Mairie**

Quorum : 8

Présents :

M. BOSSUYT Fabrice, Mme CHAUVET Marie-Line, Mme DUROUCHOUX Nathalie, Mme FOURCHAUD Véronique, M. LABBE Bruno, M. LAVERGNE Pascal, M. PATOUR Régis, Mme PEROTIN Catherine, M. PERRINAUD Stéphane

Procuration(s) :

M. BATY Vincent donne pouvoir à M. BOSSUYT Fabrice, M. LEBRETON Dominique donne pouvoir à M. LAVERGNE Pascal, Mme POPOT Marine donne pouvoir à M. PERRINAUD Stéphane, Mme FERCHAUD Christelle donne pouvoir à Mme CHAUVET Marie-Line, M. ROSQUET Philippe donne pouvoir à Mme FOURCHAUD Véronique

Absent(s) :

Mme DONNET Pamela

Excusé(s) :

M. BATY Vincent, Mme FERCHAUD Christelle, M. LEBRETON Dominique, Mme POPOT Marine, M. ROSQUET Philippe

Secrétaire de séance : Mme PEROTIN Catherine
Pascal

Président de séance : M. LAVERGNE

**1 - Lecture et approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20
Avril 2026**

**2 - Création d'un SAS à la salle polyvalente : Désignation des entreprises
retenues**

Le conseil municipal,

Vu :

- Les travaux prévus création d'un SAS à la salle polyvalente

Considérant :

- Le marché public de travaux
- Le offres par lot :
 - Lot 1 – Gros-oeuvre
 - Lot 2 – Charpente acier
 - Lot 3 – Menuiserie extérieure
 - Lot 4 – Menuiserie intérieure
 - Lot 5 – Plâtrerie
 - Lot 6 – Peinture
 - Lot 7 – Electricité

demandées	reçues
4	2
4	2
4	2
4	2
4	2
3	0
3	3

- L'analyse des candidatures et l'examen des offres, a permis un classement ;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :



Article 1 : Attribution des travaux

Il est proposé l'attribution, suivant un classement établi d'après les critères d'attribution communs à tous les lots : le prix (70 points), le planning (30 points),

Au vu de cette analyse des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré.

Il est décidé d'attribuer les lots aux soumissionnaires :

Lot 1 – Gros-oeuvre	TAUNAY MACON	pour	10 765.20 € TTC
Lot 2 – Charpente acier	CIPP		7 200.00 € TTC
Lot 3 – Menuiserie extérieure	CHAUDET		5 080.37 € TTC
Lot 4 – Menuiserie intérieure	CHAUDET		5 163.66 € TTC
Lot 5 – Plâtrerie	CHAUDET		11 604.23 € TTC
Lot 6 – Peinture	lot infructueux		
Lot 7 – Electricité	LABRIEUX		1 718.39 € TTC

Le lot 6 étant infructueux (aucun devis déposé sur 3 demandés), la peinture sera réalisée par les employés communaux.

Article 2 : Autorisation de signer les devis

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer les devis

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Renouvellement de contrat QUALYSE

Considérant l'obligation de faire effectuer des analyses de type légionelles dans tous les locaux communaux,

Vu le devis de QUALYSE pour un contrat annuel renouvelable pour 3 ans par tacite reconduction pour :

- Légionellose pour 455.87 € TTC pour le centre de loisirs, la cantine et les vestiaires foot (344.82 € TTC en 2025 pour les vestiaires foot : 2 douches, centre de loisirs),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Adhésion à UNIMA

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de l'UNION DES MARAIS DE LA CHARENTE MARITIME (UNIMA) (Syndicat Mixte Ouvert au sens des articles L.5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) et précise les avantages de l'adhésion de la Commune à l'UNIMA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De donner son adhésion à l'Union des Marais de la Charente-Maritime (UNIMA) et de se conformer aux statuts présentés,
- De s'engager à verser la cotisation annuelle,
- De demander au Comité Syndical de l'UNIMA de bien vouloir agréer la présente candidature en vue de l'adhésion sollicitée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Travaux à l'école

Considérant la nécessité de remplacer toutes les cuves des toilettes de l'école (vétusté)
Vu le devis de VAINC'EAU pour le remplacement de 5 wc pour un montant de 1 840.75 €,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de faire réaliser les travaux et accepte le devis.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Création d'un emploi non permanent à temps non complet

En raison des travaux en régie prévus dans les bâtiments le Conseil Municipal, décide de recruter une personne en contrat à durée déterminée du 1er Juillet au 31 Décembre 2026.

Cette personne effectuera l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts. Sa rémunération sera basée sur l'emploi d'adjoint technique 2ème classe, 1er échelon, pour une durée hebdomadaire de 7 heures et 45 minutes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à faire toutes les démarches et à signer le contrat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Désignation du délégué titulaire et suppléant au Pays de Saintonge Romane

Vu l'article L2122-7 du CGCT et notamment la dérogation issue de la loi 3DS permettant par décision unanime de l'assemblée délibérante de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de ses délégués appelés à siéger au sein d'un syndicat,
Considérant que le conseil a décidé d'appliquer cette dérogation, par décision unanime de l'assemblée délibérante,

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués chargés de le représenter au Syndicat de Pays Saintonge Romane.

Ont été élus :

- Titulaire : Monsieur Pascal LAVERGNE
- Suppléant : Madame Marie-Line CHAUVET

Cette présente délibération annule et remplace celle du 20 Mars 2026

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Environnement de l'église : Demande de subvention pour le parking au titre des amendes de police

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création d'un parking « place de l'église » suite aux travaux de l'environnement de l'église,

Vu le devis pour l'aménagement d'un parking pour 20 602.38 € HT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents,

- Décide de solliciter l'aide départementale au titre des amendes de police,
- Accepte le plan de financement ci-dessous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEPENSES	Coûts H.T.
Parking	20 602.38
TOTAL	20 602.38

FINANCEMENT	Montants
Subvention « Amendes de Police » 50 % de 20 602.38 € 50 % de €	10 301.19
Autofinancement	10 301.19
TOTAL	20 602.38

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Questions diverses

- SDEER : délibération à prendre lors du prochain conseil
- Groupes de travail au sein de la CDC de Gémovac :
 - o PAT
 - o Animation territoriale bois et forêts
 - o Culture et patrimoine
- Commissions au sein du Syndicat de Pays Saintonge Romane :
 - o Urbanisme SCOT
 - o SIG
- Création d'une page FACEBOOK, INSTAGRAM : avis favorable
- Horaires à la cantine : repas à 12 h au lieu de 12h et 12h15, prise en charge des enfants par les enseignants à 13h20, puis entrée en classe à 13h30
- Recensement des moyens de soutien civil dans le cadre d'un appel à soutien national : proposition de la salle polyvalente et de son parking

Le Secrétaire de séance,

Fait à RETAUD
Le Maire,

Tertin

A. C. [Signature]

